

Session 2013 du CNU, section 25, rapport rédigé par le bureau

1 Campagne de qualification

1.1 Qualification aux fonctions de Maître de Conférences

Les résultats

Le nombre de candidats inscrits était de 336. Le nombre de dossiers parvenus aux rapporteurs est de 285 : 242 qualifiés, soit 85%, 28 considérés hors section 25, soit 10%, 10 non qualifiés, soit 3.5%, 3 déjà qualifiés, 2 irrecevables.

Les attentes de la section 25, pour qualifier un candidat, sont de plusieurs sortes :

- l'activité scientifique : l'évaluation du candidat se fait à travers l'ensemble de ses publications, lorsqu'il y en a, et du contenu de sa thèse de doctorat.
- l'aptitude à enseigner les mathématiques.

Les critères retenus

Pour pouvoir évaluer un candidat, les membres du CNU 25 ont axé leur réflexion sur les points suivants :

- l'aptitude du candidat à enseigner des mathématiques fondamentales ; pour les candidats dont les travaux sont aux marges de la section 25, la commission s'appuie en particulier sur leur cursus ou tout autre élément confirmant de manière certaine une telle capacité.
- un travail récent de recherche en mathématiques, contenant des résultats théoriques nouveaux et des démonstrations rigoureuses sur le plan mathématique. Son évaluation se fait à travers
 - les travaux de la thèse (les résultats important du doctorat, le sujet, les techniques mises en jeu ...) ; pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, on n'exige pas de publication : la qualification peut être accordée après étude de la thèse et des rapports de pré-soutenance.

- les publications récentes ; pour les candidats ayant soutenu une thèse plus de 2 ans avant la demande de qualification, on vérifie que cette thèse a donné lieu à publications ; dans le cas d'un changement de thématique, on vérifie qu'il y ait des publications récentes dans les thématiques de la section 25; il se peut qu'une prépublication ne suffise pas à obtenir la qualification, la section demandant alors une confirmation du travail de recherche dans les thématiques de la section 25.
- pour les candidats relevant aussi de la section 26 (mathématiques et applications) une attention particulière est portée sur les aspects théoriques du dossier et sur les contributions du candidat dans cette direction ; la seule utilisation d'outils mathématiques, classiques ou avancés, même de façon innovante et dans des domaines originaux, ne peut permettre de qualifier un candidat en section 25.
- pour les candidats dont le dossier contient un volet important d'informatique, l'expertise se concentre sur les champs disciplinaires à l'interface entre mathématiques et informatique, par exemple ceux de la logique, de la théorie des graphes, de la cryptographie ...
- pour les candidats dont la thématique est l'histoire et l'épistémologie des mathématiques, le dossier scientifique est examiné en tant que dossier d'histoire et d'épistémologie des mathématiques. On sollicite pour cela l'avis d'experts de ce domaine faisant partie ou non du CNU. En particulier, il n'y a aucune réticence a priori vis-à-vis des travaux portant sur des périodes anciennes ou ayant une orientation davantage philosophique qu'historique.

Par ailleurs, et c'est cela qui distingue une qualification en section 25 par rapport à une qualification en section 72, on attend que le dossier du candidat mette en évidence des liens significatifs avec la communauté mathématique. Pour une qualification aux fonctions de Maître de Conférences, on vérifie que le candidat est apte à enseigner les mathématiques au moins jusqu'au niveau L3. Des indicateurs pouvant être utilisés sont, par exemple, l'agrégation de mathématiques, un DEA ou un master de mathématiques, une expérience conséquente d'enseignement des mathématiques dans des filières post-bac, un contenu mathématique substantiel dans la thèse et dans les publications.

1.2 Qualification aux fonctions de Professeur

Les résultats

Le nombre de candidats inscrits était de 128. Le nombre de dossiers parvenus aux rapporteurs est de 120 : 112 qualifiés, soit 93%, 1 considéré hors section 25, 4 non qualifiés, 1 déjà qualifiés, 2 irrecevables.

Les attentes de la section 25, pour qualifier un candidat, sont de plusieurs sortes :

- l'activité et le rayonnement scientifique du candidat.
- la capacité du candidat à encadrer des doctorants (à travers son expertise en mathématiques, la variété des thèmes qu'il a abordés, sa capacité à avoir posé et résolu des questions pertinentes ...) ; des encadrements ou co-encadrements éventuels de doctorats ou post-doctorats sont un plus pour le dossier, mais il n'est pas nécessaire d'avoir encadré ou co-encadré un doctorat pour une qualification aux fonctions de Professeur en section 25.
- l'aptitude à enseigner les mathématiques jusqu'à un niveau M2.

Les critères retenus

Pour pouvoir évaluer un candidat, les membres du CNU 25 ont axé leur réflexion sur les points suivants :

- l'activité de recherche, jaugée
 - par la production régulière de publications de qualité, une attention particulière étant portée sur les 4 dernières années - la variété des thèmes abordés avec une ouverture thématique nécessaire par rapport aux travaux de la thèse - le rayonnement du candidat, jaugé par les conférences, les invitations dans des colloques internationaux, les séjours à l'étranger, la variété des collaborateurs, ...
- pour les candidats relevant aussi de la section 26 (mathématiques et applications) une attention particulière est portée sur les aspects théoriques du dossier et sur les contributions du candidat dans cette direction ; la seule utilisation d'outils mathématiques, classiques ou avancés, même de façon innovante et dans des domaines originaux, ne peut permettre de qualifier un candidat en section 25.
- pour les candidats dont le dossier contient un volet important d'informatique, l'expertise se concentre sur les champs disciplinaires à l'interface entre mathématiques et informatique, par exemple ceux de la logique, de la théorie des graphes, de la cryptographie ...
- pour les candidats dont la thématique est l'histoire et l'épistémologie des mathématiques, le dossier scientifique est examiné en tant que dossier d'histoire et d'épistémologie des mathématiques. On sollicite pour cela l'avis d'experts de ce domaine faisant partie ou non du CNU. En particulier, il n'y a aucune réticence a priori vis-à-vis des travaux

portant sur des périodes anciennes ou ayant une orientation davantage philosophique qu'historique.

Par ailleurs, et c'est cela qui distingue une qualification en section 25 par rapport à une qualification en section 72, on attend que le dossier du candidat mette en évidence des liens significatifs avec la communauté mathématique. Pour une qualification aux fonctions de Professeur, on vérifie que le candidat est apte à enseigner les mathématiques au moins jusqu'au niveau L3. Des indicateurs pouvant être utilisés sont, par exemple, l'agrégation de mathématiques, un DEA ou un master de mathématiques, une expérience conséquente d'enseignement des mathématiques dans des filières post-bac, un contenu mathématique substantiel dans la thèse et dans les publications. On demande en plus que le candidat démontre une grande implication au sein de la communauté mathématique, ce qui peut se traduire notamment par un enseignement régulier des mathématiques à divers niveaux de l'université (du L1 au M2), des responsabilités au sein du département de mathématiques de son établissement, des projets menés en commun avec des mathématiciens, des publications dans des revues destinées aux mathématiciens (à titre indicatif, il est arrivé par le passé qu'une thèse de mathématiques soit exigée, mais le CNU 25 actuel a une position plus souple).

1.3 Renouveaulement de qualification

Les dossiers des candidats à un renouvellement de qualification font l'objet d'une attention particulière. Les périodes vides en production scientifiques sont analysées, et sont presque systématiquement rédhibitoires si elles concernent les 4 dernières années. A contrario, une reprise d'activité récente, concrétisée par des publications ou des travaux soumis est lue favorablement par les membres du CNU ; cependant, si cette reprise se traduit essentiellement par des travaux soumis ou en cours, le CNU peut reporter sa décision de qualification à une campagne ultérieure, subordonnant sa décision à la publication de ces travaux. Il est important de souligner qu'une non qualification est une décision dont la pertinence n'est valable que pour l'année en cours, et qu'elle peut être révisée l'année suivante. Le CNU veille à ce que le dossier d'un candidat refusé ne soit pas examiné deux années de suite par les mêmes rapporteurs.

1.4 Motions

Lors de la session de qualification 2013, le CNU 25 a voté les deux motions suivantes :

1. La section 25 du CNU rappelle son attachement à la procédure de

qualification garante d'un cadre national des campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs.

36 pour, 1 contre, 4 abstentions

2. Le CNU 25 rappelle son opposition à la mise en place de l'évaluation récurrente des enseignants-chercheurs.

31 pour, 8 contre, 2 abstentions

2 Campagne de promotions

Les dossiers des candidats à une promotion doivent contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière, et non des seules 3 dernières années comme l'administration l'indique. Outre le CV et la liste complète des travaux, classés selon le type des travaux (par exemple, articles dans des revues à comité de lecture, actes de colloque, livres, articles de vulgarisation), le dossier doit contenir des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives ainsi que sur les services rendus à la communauté universitaire.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs, désignés par les membres du bureau.

Pour l'examen des diverses promotions, le CNU prend en compte les éléments suivants dans chaque dossier de candidature :

- l'activité scientifique : le nombre et surtout la qualité des publications, distinctions scientifiques, ...
- la visibilité nationale et internationale, mesurée en particulier par les participations à des conférences et/ou des séminaires
- les responsabilités diverses : membre d'un conseil d'université (CA, CS, CEVU), direction d'UFR, de département, de laboratoire, d'équipe, de projet..., responsabilité pédagogique, activités éditoriales, appartenance et responsabilités dans diverses commissions
- l'activité d'encadrement doctoral : thèses soutenues ou en cours, devenir des doctorants
- le domaine scientifique, le lieu d'exercice, l'âge et l'ancienneté du candidat.

Les candidats sont donc invités à mettre ces éléments en avant dans leur dossier ; il est vivement conseillé aussi de faire une description des travaux scientifiques qui met en avant les résultats marquants, en plus d'une simple liste de publications.

Le CNU veille aussi au respect de certains équilibres dans ses choix en tenant compte notamment

- de l'âge des candidats, afin d'éviter de concentrer les promotions sur les seuls dossiers jeunes et brillants.
- d'une répartition géographique raisonnable, en particulier entre les établissements parisiens et ceux de province
- des thématiques des candidats, avec un examen tout particulier des dossiers transversaux ou en marge de section
- de divers éléments factuels qui peuvent expliquer quelques retard de carrières, ...

2.1 Promotion à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions offertes : 19

Nombre de collègues promouvables : 191 dont 30 femmes

Nombre de candidats : 48 dont 4 femmes

Liste des promus 18 hommes et 1 femme

ABAKOUMOV Evgueni (Marne la Vallée), BARRE Sylvain (Bretagne-Sud), BORRELLI Vincent (Lyon 1), BRIEND Jean-Yves (Aix-Marseille), CERRI Jean-Paul (Bordeaux 1), COMPOINT Elie (Lille 1), FAUVET Frédéric (Strasbourg), HALLOUIN Emmanuel (Toulouse 2), HAN Frédéric (Paris 7), JECKO Thierry (Cergy-Pontoise), MORAME Abderemane (Nantes), PARMENTIER Serge (Lyon 1), PARREAU Anne (Grenoble 1), RITTAUD Benoit (Paris 13), ROBLOT Xavier (Lyon 1), SAUX-PICART Philippe (Brest), SESTER Olivier (Marne la Vallée), VERNICOS Constantin (Montpellier 2), VINATIER Stéphane (Limoges)

Un des objectifs de ces promotions est de revaloriser la fin de carrière de collègues méritants ; les âges des promus s'étendent de 39 à 63 ans.

A noter une auto-censure importante de la part de nos collègues puisque il n'y a que 39% des promouvables à déposer un dossier.

Pour les promotions à la hors-classe des maîtres de conférences, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Le travail de recherche et l'activité d'enseignement sont examinés en premier lieu, cependant un investissement important dans le travail pédagogique ou au service de la communauté scientifique est particulièrement apprécié.

2.2 Promotion à la première classe des PR

Nombre de promotions offertes : 15

Nombre de collègues promouvables : 202 dont 16 femmes

Nombre de candidats : 80 dont 4 femmes

Liste des promus 14 hommes et 1 femme

BARBOT Thierry (Avignon), BAYART Frederic (Clermont-Ferrand 2), CARO Daniel (Caen), CORDERO-ERAUSQUIN Dario (Paris 6), ELBAZ

VINCENT Philippe (Grenoble 1), FRESSE Benoit (Lille 1), KLINGLER Bruno (Paris 7), MIERMONT Gregory (ENS Lyon), PAOLUZZI Luisa (Dijon), PARADAN Paul-Emile (Montpellier 2), PELLARIN Federico (Saint Etienne), PEVZNER Michael (Reims), DE SOUZA REBELO (Toulouse 3), REIDER Igor (Angers), SOUKHOV (Aix-Marseille) Les âges des promus s'étendent de 34 à 49 ans.

A souligner le trop faible nombre de promotions offertes par rapport à celui des candidats, et à la valeur des dossiers examinés ; il serait fortement souhaitable que dans les années à venir le nombre de promotions offertes soit revu à la hausse de façon substantielle.

2.3 Promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 10

Nombre de collègues promouvables : 138 dont 10 femmes

Nombre de candidats : 46 dont 3 femmes

Liste des promus 9 hommes et 1 femme

ARNAUD Marie-claude (Avignon), COSSART Vincent (Versailles/Saint-Quentin), NOGUEIRA Arnaldo (Aix-Marseille), DUVAL Julien (Paris 11), ENRIQUEZ Benjamin (Paris 6), MARKOUCHEVITCH Dimitri (Lille 1), OUHABAZ El maati (Marne la Vallée), PEIGNE Marc (Tours), PLANCHON Fabrice (Nice), SEMENOV-TIAN-CHANSKI Mikhail (Dijon)

Les âges des promus s'étendent de 43 à 63 ans.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon à la classe exceptionnelle des professeurs, qu'ils aient fait preuve dans leur carrière de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur, que ce soit dans leurs travaux de recherche ou au sein de la communauté scientifique en y jouant un rôle majeur dans l'encadrement de doctorants, la diffusion ou la structuration de la recherche, la prise de responsabilités pédagogiques et administratives.

2.4 Promotion au second échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 5

Nombre de collègues promouvables : 49 dont 0 femme

Nombre de candidats : 24 dont 0 femme

Liste des promus 5 hommes

ARNOUX Pierre (Aix-Marseille), EREZ Boas (Bordeaux 1), KURDYKA Krzysztof (Chambéry), MAUDUIT Christian (Aix-Marseille), TORASSO Pierre (Poitiers)

Les âges des promus s'étendent de 51 à 61 ans.

Parmi les candidats dont le dossier témoigne d'une activité scientifique soutenue dans les missions dévolues aux professeurs des universités, le CNU examine l'activité récente du candidat et tient compte de façon importante de son ancienneté dans le premier échelon.

3 Congés pour recherche ou conversion thématique

Le CNU 25 avait 8 semestres de CRCT à attribuer, un nombre ridiculeusement bas par rapport aux 120 semestres demandés par nos collègues et à la qualité des projets scientifiques présentés.

Le CNU a décidé d'attribuer 4 CRCT à des Maîtres de Conférences :

BRUMLEY Farrell, MAYER Volker, QUATRINI Myriam, ZELIKSON Shmuel et 4 à des Professeurs

BRUGUIERES Alain, HENN Hans-Werner, PEIGNE Marc, VUILLON Laurent

Liste complémentaire (dans l'ordre) : KELLER Julien (MCF), MOVAH-HEDI Chazad (PR), TRAISET Martin (MCF), EMSALEM Michel (PR)